

Votre formation d'aide en informatique AFP (47116) est définie par le SEFRI.

 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p>	<u>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI</u>
---	--

Le lien suivant vous permet d'obtenir les différents textes de loi de votre formation.

<http://www.sbfi.admin.ch/bvz/grundbildung/index.html?detail=1&typ=EBA&item=474&lang=fr>

Le contenu de votre formation est défini par une organisation faîtière.

Aide en informatique AFP

Aide en informatique AFP

No profession: 47116

Règlement actuel: 14.09.2010






En vigueur depuis: 01.01.2011

Durée (années): 2 Années

Organisations responsables du monde du travail

ICT Berufsbildung Schweiz, Aarberggasse 30, 3011 Bern, 058 360 55 55,
E-mail: info@ict-berufsbildung.ch, internet: www.ict-berufsbildung.ch

Liens

-  [Ordonnance](#)
-  [Plan de formation](#)
-  [Profil de qualification](#)
-  [Informations sur la profession](#)
-  [Liste des places apprentissage](#)

L'ordonnance exprime les règles à respecter pour vous former et les conditions de réussite de votre formation.

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale

d'aide en informatique¹
avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

du 14 septembre 2010

47116	Aide en informatique AFP Informatikpraktikerin EBA/Informatikpraktiker EBA Addetta all'informatica CFP/Addetto all'informatica CFP
-------	--

*Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)²,
vu l'art. 19 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFP)³,
vu l'art. 12 de l'ordonnance correspondante du 19 novembre 2003 (OFPr)⁴,
arrête:*

Ce texte se veut généraliste.

Il est nécessaire d'aller plus en détail dans l'indication des objectifs de la formation.

Il existe un plan de formation.



Plan de formation

Aide en informatique AFP Formation professionnelle TIC Suisse

Approuvée le 14 septembre 2010

Table des matières

Introduction

Désignation de la profession

Profil de la profession

Bases de la formation des aides en informatique

Remarques méthodologiques

Compétences extra-professionnelles

Coopération des lieux de formation

Partie A: Compétences opérationnelles

Partie B: Tableau des leçons

Formation scolaire

Cours de soutien et facultatifs

Partie C: Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

But

Responsable

Les organes et leurs tâches

Durée, moment et contenus

Evaluation

Partie D: Procédure de qualification

Organisation

Domaines de qualification

Note pour les connaissances professionnelles

Evaluation

Approbation et mise en vigueur

Annexes

Documents principaux

Introduction

Le présent plan de formation décrit les compétences qui doivent être exigées de la part d'un apprenant¹ pour qu'il puisse exercer sa profession. Il s'appuie sur le profil de la profession décrit dans l'art. 1 de l'ordonnance sur la formation initiale. La structure du plan de formation s'aligne sur les activités professionnelles de la personne en formation. Ainsi les activités professionnelles sont

représentées aussi proches que possible de la pratique

Désignation de la profession

Informatikpraktikerin EBA / Informatikpraktiker EBA

Aide en informatique AFP

Addetta all'informatica CFP / Addetto all'informatica CFP

Profil de la profession

Domaine d'application pratique

Le domaine professionnel et de travail des aides en informatique comprend l'installation de places de travail, l'instruction y relative des utilisateurs, le support aux utilisateurs et clients, de la maintenance de site Internet et de l'administration relative à ces activités. Leurs clients sont, selon l'orientation de l'entreprise formatrice, internes à l'entreprise, externes dans le cadre d'un magasin. En règle générale, ils travaillent dans un petit groupe.

Les principales compétences opérationnelles professionnelles

La formation des aides en informatique AFP doit conduire, dans un environnement de prestations informatiques, aux capacités suivantes:

- Ils sont capables de procéder de manière autonome à l'installation standard et à la maintenance de postes de travail informatiques et de périphériques selon une liste de contrôle et conformément aux directives.
- Ils sont en mesure de réparer des pannes simples sur des postes de travail informatiques et des périphériques.
- Ils conseillent leur clientèle.
- Ils assurent la maintenance de sites web et sont responsables de l'actualité des données et des documents mis en ligne.
- Ils disposent de solides connaissances de base en informatique et travaillent de manière fiable, systématique et respectueuse de l'environnement. En outre, ils font preuve d'entregent, ont le sens du service et savent répondre aux besoins de leur clientèle.

Exercice de la profession

En règle générale, les aides en informatique travaillent dans un atelier ou chez le client. Les aides en informatique AFP travaillent dans un domaine partiel de l'informaticien avec orientation support. Selon l'entreprise, ils travailleront en étroite collaboration avec ces derniers.

Bases de la formation des aides en informatique

L'enseignement professionnel et les cours interentreprises sont modulaires et s'alignent sur le plan modulaire correspondant de I-CH SA, formation professionnelle initiale. Ils se composent de 8 modules informatiques des niveaux 1 et 2. Un module peut comprendre plusieurs objectifs généraux. Les modules sont attribués aux compétences professionnelles de la façon suivante :

<i>Domaines de compétences</i>	<i>Modules</i>
A. Installation, mise à disposition et entretien des postes de travail informatiques	Module 124: Sélectionner, acquérir et mettre à niveau du matériel et du logiciel pour PC Module 125: Mettre en service des périphériques Module 304: Installer et configurer un PC mono-poste Module 316: Mesurer et interpréter des tensions, de courants

B. Connexion des stations de travail à des réseaux internes et externes.	Module 117: Mettre en place l'infrastructure informatique d'une petite entreprise
C. Installation des services Internet et maintenance du site Internet selon directives.	Module 101: Réaliser et publier un site web
D. Assistance aux utilisateurs et à la clientèle	Module 112: Assurer une assistance en première instance
E. Participation aux tâches liées aux commandes et à l'administration	Module 301: Appliquer les outils bureautiques

Remarques méthodologiques

Vous trouvez dans la partie A toutes les principales informations sur les compétences opérationnelles, respectivement sur les objectifs d'apprentissage qui représentent les bases des contrôles de modules correspondants. Les objectifs généraux décrivent les activités typiques qui sont exécutées par un aide en informatique AFP. Les objectifs particuliers correspondent aux compétences qui sont nécessaires à l'exercice des activités correspondantes. Les objectifs évaluateurs décrivent les connaissances et les capacités qui sont enseignées et testées dans les lieux de formation correspondants.

L'indication des niveaux de taxonomie pour les objectifs évaluateurs permet de déterminer leur niveau d'exigence. On distingue 4 niveaux de compétence (NC1 à NC4) qui représentent individuellement :

NC1 (connaissance) Restituer des informations et s'y référer dans des situations similaires.	La personne en formation énumère les cinq appareils importants d'une place de travail informatique. (PC, écran, clavier, souris, imprimante)
NC2 (compréhension) Non seulement restituer des informations, mais également l'expliquer avec ses propres mots	La personne en formation explique, de façon compréhensible pour une cliente, pour quelle fonction les cinq plus importants appareils périphériques sont mis en œuvre.
NC3 (application) Utiliser des informations sur des états de fait dans différentes situations	La personne en formation peut relier les cinq appareils périphériques les plus importants et entreprendre les configurations de base.
NC4 (analyse) Structurer des faits en différents éléments, établir les relations entre les éléments et identifier les caractéristiques	La personne en formation peut analyser de simples erreurs fonctionnelles des cinq appareils périphériques les plus importants et peuvent les dépanner de façon autonome.

Compétences extra-professionnelles

Les compétences opérationnelles se subdivisent en compétences professionnelles, en compétences méthodologiques, en compétences sociales et personnelles. Elles permettent au professionnel formé d'exercer son métier avec compétences et de se placer sur le marché du travail. Dans la

partie A du plan de formation, les compétences dites extra-professionnelles sous forme de compétences méthodologiques, compétences sociales et personnelles sont représentés avec des mots clés. Ceux sont placés en entrée de la formulation des objectifs particuliers. Les compétences extra-professionnelles sont parties des compétences opérationnelles professionnelles et sont par conséquent encouragées ensemble.

Les compétences extra-professionnelles sont décrites ci-après.

Compétences méthodologiques

Les ressources méthodologiques permettent aux aides en informatique, grâce à la bonne organisation personnelle du travail, un mode de travail ciblé et un engagement judicieux des moyens. Dans tous les lieux d'apprentissage les capacités et attitudes suivantes doivent être développées et encouragées:

- **Travail systématique**

Les aides en informatique exécutent systématiquement leurs tâches selon directives ou de façon autonome. Pour cela ils se procurent les informations nécessaires et planifient les activités correspondantes. Ils exécutent, contrôlent et documentent leurs mandats.

- **Capacité d'apprentissage et comportement dans le changement**

Les aides en informatique acquièrent de nouvelles connaissances et capacités de façon guidée. Ils se créent de bonnes conditions d'apprentissage et se préparent de façon ponctuelle et responsable, un apprentissage constant sur toute la vie. Ils peuvent accepter des modifications et s'orienter eux-mêmes dans un environnement changeant.

- **Communication et présentation**

Les aides en informatique communiquent franchement, matériellement et de façon compréhensible. Ils peuvent décrire et expliquer leurs travaux et thèmes de leur domaine spécialisé. A cet effet, ils utilisent de manière appropriée des aides de présentation.

- **Penser et agir économiquement**

Les aides en informatique exécutent les tâches remises de façon économique, orientés service et clients. Ils connaissent les bases de la qualité de l'entreprise et appliquent celles-ci. Ils sont familiarisés avec l'organisation et les processus d'exploitation.

Compétences personnelles et sociales

Les compétences personnelles et sociales permettent aux aides en informatique de maîtriser avec assurance les situations d'actions professionnelles. A cet effet, ils renforcent leur attitude personnelle et sont prêts à travailler à leur propre développement. Les capacités et attitudes suivantes doivent être développées et encouragées sur tous les lieux d'apprentissage:

- **Fiabilité**

Les aides en informatique réalisent des mandats fiables, complètement et dans les délais, obéissent correctement aux instructions et aux directives. S'ils se présentent, avec le travail des difficultés inattendues qu'ils ne peuvent pas maîtriser eux-mêmes, alors ils annoncent celles-ci à la personne compétente et examinent les possibilités de solution.

- **Considérer la sécurité au travail**

Les aides en informatique savent, quels risques d'accident et quels risques pour la santé peuvent apparaître lors du travail. Ils s'en tiennent aux règles de sécurité et aux directives. Ils prennent les mesures nécessaires, pour se protéger eux-mêmes ainsi que leur environnement et s'engagent activement à l'élimination des manquements. Ils connaissent l'organisation de secours de leur entreprise et peuvent prodiguer les premiers soins dans des cas d'urgence.

- **Méticulosité**

Les aides en informatique utilisent soigneusement les appareils et données qui leur ont été confiés et observent la confidentialité des données auxquelles ils ont accès.

- **Capacités de travailler en groupe, de gérer des conflits**

Les aides en informatique peuvent travailler dans un groupe avec d'autres spécialistes. Ils sont prêts à accepter et à mettre en application les décisions prises. Ils pratiquent la critique constructive, perçoivent les conflits et sont capables de supporter ceux-ci calmement et de façon réfléchie. Ils se placent dans l'argumentation, prennent en considération d'autres points de vue et les examinent pertinemment.

- **Discrétion**

Chaque entreprise travaille avec des données et des objectifs qui, pour la protection de la clientèle et dans ses propres intérêts, exigent la confidentialité. En outre, les prescriptions légales et les considérations économiques exigent la manipulation discrète d'informations et des connaissances provenant des activités d'exploitation. Les personnes en formation sont conscientes de ces faits et se comportent dans toutes les situations de sorte que les intérêts des clients et de l'entreprise soient sauvegardés.

- **Protection de la santé**

Les aides en informatique connaissent les risques pour la santé avec le travail et s'en tiennent aux directives correspondantes. Ils connaissent les principes ergonomiques et organisent en conséquence leur poste de travail.




- **Formes de comportement**

Les aides en informatique se comportent professionnellement dans le comportement avec d'autres personnes et dans leur environnement de travail. Ils respectent les règles de politesse, sont ponctuels, ordonnés et fiables. Ils rencontrent des personnes de leur propre cercle culturel ou d'autres cultures avec politesse, respect et compréhension.

- **Comportement écologique**

Les aides en informatique utilisent efficacement et écologiquement les matières, le matériel auxiliaire et l'énergie. Ils reconnaissent les risques environnementaux et soutiennent activement leur élimination. Lors de l'élimination de déchets des matières, ils s'en tiennent aux directives et recommandations.

Il est important de comprendre que votre formation se déroule à travers 3 axes :

1. Votre entreprise, lieu de formation pratique.	
2. L'école professionnelle lieu où est dispensée la formation théorique placée sous la responsabilité du Canton.	
3. Les cours interentreprises lieu de formation placée sous la responsabilité de l'association professionnelle.	

Le lien entre ces 3 entités doit être fait par l'élève en recomposant, tel un puzzle, les différents thèmes vus pendant la formation.

Nous allons voir en détail le contenu du module 304 de votre formation.

A1. Compétences opérationnelles professionnelles:

Assembler ou modifier un PC selon instructions

1.1. Objectif général:

L'aide en informatique reçoit, en interne ou directement du client, le mandat d'assembler ou de modifier un PC et l'exécute à l'aide d'instructions. Il rassemble les parties nécessaires, les installe et les met en service. Il s'oriente au maximum selon les vœux du client et des directives de l'entreprise. Il vérifie la fonctionnalité des systèmes, respectivement des parties assemblées, identifie les parties défectueuses et les remplace correctement. A la conclusion des travaux, il entreprend le contrôle fonctionnel du PC.

Compétences méthodologiques

Travail systématique

Compétences sociales et personnelles

Fiabilité
Considérer la sécurité au travail
Comportement écologique
Méticulosité

1.1.1 Objectif particulier:

L'aide en informatique est capable, à l'aide d'instructions, de modifier ou d'assembler un PC.

1.1.2. Objectif particulier:

L'aide en informatique possède de bonnes connaissances en relation avec les composants matériels et de leurs caractéristiques.

Objectifs évaluateurs

Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.1.2.4.	Il est capable démontrer quelles tâches sont dévolues aux principaux composants matériels (CPU, mémoire de travail, mémoire de masse, système des bus).			NC2 (M304)
1.1.2.5.	Il sait décrire les caractéristiques courantes et les données types des composants matériels d'un PC.			NC2 (M304)
1.1.2.11.	Il peut à l'aide d'une esquisse expliquer comment fonctionne le flux de données entre les différents composants matériels.			NC2 (M304)

1.1.4. Objectif particulier:

L'aide en informatique est capable de vérifier la fonctionnalité d'un PC assemblé ou modifié et peut identifier de simples erreurs.

Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.1.4.3.	Il peut citer les principales catégories de messages d'erreurs (matériel, système d'exploitation, programmes utilisateurs etc.) y compris les indices qui sont déterminants pour l'attribution du message d'erreur à une catégorie.			NC2 (M304)

A2. Compétences opérationnelles professionnelles:	
Installer et configurer des systèmes d'exploitation, des logiciels d'application et des mises à jour standard selon directives	
1.2. Objectif général:	
L'aide en informatique installe un système stable, proprement et de façon sûre. Il installe le système d'exploitation désiré par le client ou prescrit selon les directives de l'entreprise. L'aide en informatique trouve rapidement et de façon autonome les pilotes pour les composants matériels et les installe. Puis il installe des logiciels (applications bureautiques, etc.) de façon autonome. L'aide en informatique configure les logiciels, les adaptes aux prescriptions d'entreprise et entreprend des automatisations simples. L'aide en informatique sauvegarde selon besoin les données client lors de l'installation de mise à jour standard avant de procéder à celle-ci. Il configure les mises à jour logicielles et fournit une brève instruction à l'utilisateur. L'aide en informatique teste l'installation respectivement la configuration exécutée en regard de leurs fonctionnalités et prend les mesures nécessaires en cas d'apparition d'erreurs.	
Compétences méthodologiques	Compétences sociales et personnelles
Travail systématique	Fiabilité Comportement écologique Méticulosité

1.2.1 Objectif particulier:				
L'aide en informatique d'installer et de configurer des systèmes d'exploitation, des logiciels utilisateurs et des mises à jour standards.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.2.1.2.	Il est capable d'entreprendre les principaux réglages lors de la configuration d'un système d'exploitation de sorte que le matériel et le système d'exploitation soient accordé de façon optimale l'un envers l'autre.	NC3		NC3 (M304)

1.2.1.3.	Il peut adapter de la meilleure façon l'ensemble des fonctions et des chemins, lors de l'installation de paquets bureautiques, selon les besoins du client respectivement de l'entreprise.	NC3		NC3 (M304)
1.2.1.4.	Il est capable d'entreprendre les mesures possibles afin de réduire la consommation en énergie.	NC3		NC3 (M304)

1.2.2. Objectif particulier:

L'aide en informatique possède une connaissance de base sur les systèmes mis en œuvre dans l'entreprise, des connaissances sur les logiciels standards et des connaissances fondées en relation avec différentes méthodes de test.

Objectifs évaluateurs

Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.2.2.2.	Il est capable d'expliquer à l'aide d'exemples, comment les fonctions élémentaires d'un système d'exploitation pilotent et soutiennent la diffusion d'informations.			NC2 (M304)
1.2.2.3.	Il est capable de décrire correctement les principales différences entre un enregistrement en ligne ou hors ligne et leurs conséquences en relation avec la mise à jour logiciel et la protection des données.			NC2 (M304)

1.2.3. Objectif particulier

L'aide en informatique est capable, dans le cadre de ses connaissances, de tester l'installation ou configuration entreprise en regard de leur fonctionnalité et d'identifier des erreurs simples.

Objectifs évaluateurs

Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.2.3.1.	Il est capable d'appliquer la méthode d'exclusion de parties intactes du système afin de découvrir efficacement des erreurs typiques.	NC4		NC3 (M304)
1.2.3.2.	Il peut citer les principales catégories de messages d'erreurs (matériel, système d'exploitation, programmes utilisateurs etc.) y compris les indices qui sont déterminants pour l'attribution du message d'erreur à une catégorie.			NC1 (M304)

1.4.2. Objectif particulier:				
L'aide en informatique possède des connaissances fondamentales sur diverses méthodes de tests.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.4.2.1.	Il est capable de décrire la méthode d'exclusion de parties intactes du système.			NC2 (M304)

1.4.3. Objectif particulier:				
L'aide en informatique est disposé de documenter consciencieusement les modifications entreprises et d'assurer un fonctionnement irréprochable des systèmes.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.4.3.1.	Il peut expliquer clairement, sur la base d'un exemple, la signification d'une remise ordonnée d'une place de travail PC (procès-verbal de remise) à un client.			NC2 (M304)

1.4.2. Objectif particulier:				
L'aide en informatique possède des connaissances fondamentales sur diverses méthodes de tests.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.4.2.1.	Il est capable de décrire la méthode d'exclusion de parties intactes du système.			NC2 (M304)

1.4.3. Objectif particulier:				
L'aide en informatique est disposé de documenter consciencieusement les modifications entreprises et d'assurer un fonctionnement irréprochable des systèmes.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.4.3.1.	Il peut expliquer clairement, sur la base d'un exemple, la signification d'une remise ordonnée d'une place de travail PC (procès-verbal de remise) à un client.			NC2 (M304)

1.5.3. Objectif particulier:				
L'aide en informatique est capable de vérifier si les mesures entreprises sont en accord avec les directives de la sécurité au travail et de la protection de la santé.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.5.3.1.	Il peut expliquer clairement, avec des exemples concrets, les éventuels dommages à la santé dus à une mauvaise position assise.			NC2 (M304)

A6. Compétences opérationnelles professionnelles:				
Installer et mettre en service des périphériques selon les besoins du client ou les directives de l'entreprise.				
1.6. Objectif général:				
L'aide en informatique installe des périphériques. Il s'oriente en cela selon les besoins du client et/ou sur les prescriptions de l'entreprise. Il met en service les appareils installés et teste leur fonctionnement irréprochable. L'aide en informatique reconnaît et analyse un problème et, si possible, l'élimine. Dans un autre cas, il assure que l'appareil passe à la réparation.				
1.6.1. Objectif particulier:				
L'aide en informatique est capable d'installer des appareils périphériques et de les mettre en service.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
1.6.1.3.	Il est capable de démontrer, sur la base des caractéristiques des interfaces standards et des systèmes de bus d'un PC, pour quel appareil ils sont prévus.			NC2 (M304)

1.8.4. Objectif particulier:				
L'aide en informatique est capable de vérifier la fonctionnalité des composants déplacés et, le cas échéant, de prendre des mesures.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole

1.8.4.1.	Il est capable d'expliquer l'importance des catégories de bases de données locales et les paramètres personnalisés pour une migration réussie de l'ensemble des données.			NC2 (M304)
----------	--	--	--	---------------

2.1.2. Objectif particulier:				
L'aide en informatique possède des connaissances du concept de câblage et de repérage ainsi que de la configuration réseau.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
2.1.2.2.	Il peut nommer différents types de câbles pour la transmission de signaux et peut expliquer leurs caractéristiques essentielles.			NC2 (M304)

3.1.1. Objectif particulier:				
L'aide en informatique est capable d'installer et de configurer les services Internet standards et autres moyens de communication.				
Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
3.1.1.1.	Il peut installer de façon autonome, selon prescriptions, un accès Internet (ADSL, ISDN ou analogique).	NC3		NC3 (M304)
3.1.1.6.	Il peut expliquer en ses propres termes les conséquences du non-respect d'une convention de licence d'un fabricant.			NC2 (M304)

3.1.2. Objectif particulier:

L'aide en informatique possède de sérieuses connaissances sur le protocole IP, les protocoles d'applications possibles et des méthodes de vérification concernant des services Internet standards.

Objectifs évaluateurs				
Numéro	Objectif évaluateur	Form. pratique	CIE	Ecole
3.1.2.1.	Il peut expliquer en ses propres termes comment une liaison Internet est réalisée sur un client et qu'ainsi la communication est garantie.			NC2 (M304)

Partie B: Tableau des leçons

Formation scolaire

La formation professionnelle initiale dure deux ans. Elle est répartie sur les trois lieux de formation, la formation à la pratique professionnelle, la formation scolaire et les cours interentreprises. La formation scolaire est composée de l'enseignement professionnel, de la culture générale et du sport, ainsi que de cours complémentaires facultatifs. Elle comprend en moyenne un jour par semaine.

Les écoles professionnelles assument leur quota pour la transmission des compétences opérationnelles professionnelles et ressources en faveur des personnes en formation. Les écoles professionnelles soutiennent aussi le développement personnel et encourage leur engagement à prendre des responsabilités dans l'exercice de la profession, dans la vie privée et dans la société. Elles créent un climat d'apprentissage favorable et préparent les apprenants à un apprentissage la vie durant. Les écoles professionnelles visent, avec les cours interentreprises et les entreprises formatrices, à une étroite collaboration.

Le tableau ci-dessous montre dans quel ordre dans le temps, l'école traite chaque module. L'organisation concrète de la formation scolaire est fixée dans le plan scolaire.

Domaines d'enseignement	Modules	1. année	2. année	PE total
A. Installation, mise à disposition et entretien des postes de travail informatiques D. Assistance aux utilisateurs et à la clientèle E. Participation aux tâches liées aux commandes et à l'administration	Module 304 Module 316 Module 125	80 PE 80 PE 40 PE	40 PE	240
B. Connexion des stations de travail à des réseaux internes et externes	Module 117		80 PE	80
C. Installation des services Internet et maintenance du site Internet selon directives	Module 101		80 PE	80
Total enseignement professionnel		200	200	400
Enseignement de la culture générale		120	120	240
Sport		40	40	80
TOTAL		360	360	720

L'enseignement professionnel comprend les 5 modules d'informatique 101, 117, 125, 304 et 316, selon les descriptions modulaires Formation professionnelle TIC Suisse. Pour les aides en informatique AFP, le temps d'enseignement par module est nettement augmenté

jusqu'au double de celui attribué aux informaticiens CFC.

Chaque module clos est évalué par une note qui figure sur le bulletin semestriel. Les domaines d'enseignement A, B, C, D et E ne se distinguent pas dans le bulletin semestriel. La répartition des notes de modules s'aligne sur l'ordonnance sur la formation.

Pour la chronologie des modules, le déroulement suivant est recommandé :

1. Module 304: Installer et configurer un PC mono-poste
2. Module 316: Mesurer, interpréter des tensions et des courants
3. Module 125: Mettre en service des périphériques
4. Module 117: Mettre en place l'infrastructure informatique d'une petite entreprise.
5. Module 101: Réaliser et publier un site Web

Arrivé au terme de votre formation, vous devrez répondre aux critères définis par la procédure de qualification pour être autorisé de porter le titre d'aide en informatique AFP.

Partie D: Procédure de qualification

Organisation

Dans la procédure de qualification, les personnes en formation démontrent qu'elles ont atteint les objectifs déterminés dans l'ordonnance sur la formation professionnelle des aides en informatique ainsi que dans le plan de formation y relatif.

Les cantons assurent l'exécution de la procédure de qualification. Ils engagent à cet effet des experts formés en conséquence.

Domaines de qualification

La procédure de qualification et les conditions de réussite sont décrits dans les art.16 à 21 de l'ordonnance et se base sur les notes de domaines suivants:

a. Travail pratique final

Le cahier des charges du travail pratique s'accorde individuellement sur les travaux exécutés lors de la formation à la pratique professionnelle.

Le travail pratique se déroule en tant que TPI dans le cadre de 4 - 6 heures, comme travail individuel sur le lieu de la formation à la pratique professionnelle selon les directives de l'OFFT et les directives spécifiques à la profession.

A l'occasion du travail pratique, il est vérifié si la largeur requise des compétences opérationnelles professionnelles est remplie conformément au profil de qualification. Les directives concernant le choix du travail, l'exécution et l'évaluation sont réunies dans un guide.

b. Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification de la culture générale s'aligne sur l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale

Note pour les connaissances professionnelles

Chaque module clos dans la formation scolaire et les cours interentreprises est évalué par une note. La combinaison des notes de modules s'aligne sur l'ordonnance sur la formation.

Les notes de modules entrent dans le calcul des connaissances professionnelles. Le calcul de la note des connaissances professionnelles s'aligne sur l'ordonnance sur la formation.

Remarques sur les notes de modules

Pour générer les notes de modules, ce sont fondamentalement les mêmes contrôles de compétence ou équivalent qui sont utilisés avec les informaticiens CFC, toutefois le temps mis à disposition peut être augmenté.

Les contrôles de compétences sont développés, exécutés et contrôlés par les prestataires des modules concernés. On peut aussi mettre en œuvre des contrôles de compétences de tiers ou de l'offre Formation professionnelle TIC Suisse.

Les contrôles de compétences élaborés par les prestataires de la formation doivent être validés par l'organisation d'examen compétente.

L'autorité cantonale règle l'exécution, la validation des contrôles de compétence et de l'organisation de la remise des notes.

Evaluation

Les conditions de réussite, le calcul des notes et leur pondération s'alignent sur l'ordonnance sur la formation.

Approbation et mise en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1 janvier 2011. Berne,

le 14 septembre 2010

Formation professionnelle TIC Suisse

Président:

Andreas Kaelin

Vice-président:

Alfred Breu

Le présent plan de formation est approuvé par l'office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie selon art.8 al.1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle des aides en informatique AFP du 14 septembre 2010.